

POLITIQUE

65.000 paraphes contre a fin du droit de timbre

RÉFÉRENDUM. Le peuple devrait s'exprimer sur la suppression du droit de timbre. La ligue et les syndicats ont déposé mardi à Berne plus de 65.000 signatures contre de «nouveaux «vilèges» aux grandes entreprises. La Chancellerie fédérale dit encore les valider. Le droit de timbre sur le capital est avant tout payé par les grandes entreprises et les sociétés financières. «Le secteur financier est désensé, pointe le comité référendaire dans un communiqué. La suppression ne profiterait qu'à une cinquantaine de grandes entreprises, compagnies d'assurances et banques, et quelque 590.000 petites et moyennes entreprises reparties dans les mains vides, dénonce le coprésident du PS Cédric Vermuth (PS/AG), cité dans le texte. «Nous paierons toutes les taxes le prix d'un cadeau irresponsable offert par la droite aux grandes entreprises.» Et le député Emmanuel Amoos

(PS/VS) de rappeler: «Alors que la population paie la TVA sur chaque croissant qu'elle achète le matin, les grandes entreprises ne devraient payer aucun impôt sur les transactions en capital? C'est inimaginable!» L'arnaque du droit de timbre coûterait, selon les référendaires, environ 250 millions de francs par an. Pour Pierre-Yves Maillard (PS/VD), c'est «scandaleux» dans le contexte actuel. «Le pouvoir d'achat des travailleurs à bas et moyens revenus est soumis à une forte pression. La suppression du droit de timbre ne leur apportera rien, mais ils ressentiront douloureusement les conséquences de la diminution des rentrées fiscales, par exemple lors des réductions de primes», souligne le président de l'Union syndicale suisse. Les recettes fiscales manquantes impacteraient également la politique climatique suisse, estime quant à elle la vice-présidente des Vert-e-s, Franziska Ryser (SG). (ats)

L'ordonnance fédérale sur le blanchiment déjà obsolète

CAPITAUX. L'ordonnance sur le blanchiment d'argent en préparation n'aurait eu aucun effet sur les Pandora Papers. Sous la pression internationale, la Suisse devra revoir sa copie ces prochaines années.

Maude Bonvin

Ironie de l'histoire. Les Pandora Papers sortent en même temps qu'un projet d'ordonnance fédérale qui encadre l'activité des intermédiaires financiers. Les Pandora Papers accusent plusieurs centaines de dirigeants politiques, célébrités et leurs proches d'avoir dissimulé une partie de leur fortune dans des sociétés offshore à des fins d'évasion fiscale. Le problème soulevé par cette enquête menée par des journalistes du monde entier: le rôle des conseillers sans mandat de gestion des avoirs d'autrui, avocats ou fiscalistes. Si ces derniers sont témoins de pratiques supposées illégales, ils n'ont pas l'obligation de les communiquer aux autorités. Idem pour les agents immobiliers.



Parlement. La loi révisée sur le blanchiment d'argent a été acceptée par les Chambres fédérales en mars dernier. Son ordonnance d'application est en cours d'évaluation par les secteurs concernés.

Or, sur ce point, l'ordonnance, qui se trouve en consultation auprès des secteurs concernés jusqu'au 17 janvier 2022, ne changera rien. Elle découle de la nouvelle loi sur le blanchiment d'argent adoptée par le Parlement en mars dernier. «Cette nouvelle loi atteint en effet une certaine limite, car elle ne concerne que les intermédiaires financiers, c'est-à-dire les personnes qui administrent des fonds d'autrui ou en disposent. Pour toucher les activités de conseil, il faudrait une extension des obligations communes à tous ou alors des réglementations sectorielles», déclare Julien Blanc, président du Forum suisse des organismes d'autorégulation. Basée à Zurich, l'association regroupe les organismes de régulation non bancaires dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent. Pour celui qui est également avocat et associé auprès de l'étude genevoise GVA Law, la législation sur le blanchiment d'argent ne s'avère néanmoins pas faite pour s'appliquer aux activités de conseil. Dans ce domaine, la défense du secret professionnel s'avère, par

exemple, importante pour les avocats.

Harmoniser la fiscalité pour moins de bureaucratie

La solution pourrait venir de l'extérieur. «A cet effet, la réforme de l'OCDE sur la fiscalité représente une étape indispensable», souligne Julien Blanc. Aux yeux du spécialiste, une harmonisation fiscale complète présenterait l'avantage de ne pas entraîner davantage de paperasse administrative pour les entreprises. «Le Groupe d'action financière contre le blanchiment (Gafi), un organisme intergouvernemental, devrait également avoir davantage de responsabilités, au côté de son rôle de guide et d'organe de recommandation. Reste qu'il y aura toujours des pays qui se soucieront peu de figurer sur une liste noire des paradis fiscaux», poursuit l'expert. Du côté des voisins de la Suisse, l'Union européenne dispose d'une nouvelle directive sur le blanchiment d'argent adoptée en 2018. Quant à savoir qui sont les bons élèves? «Dur d'y répondre. Le Gafi n'élabore pas de classement par pays», signale Julien Blanc. Il observe

toutefois que la manière de faire de certaines régions aux Etats-Unis serait possible en Suisse. Si l'UE serre la vis en matière d'évasion fiscale, le pays de l'Oncle Sam adopte, lui, la position inverse. Sur sol helvétique, la nouvelle ordonnance sur le blanchiment d'argent présente le mérite de centraliser sous un même chapitre plusieurs réglementations différentes. «Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales a réalisé un grand travail de clarification et de rationalisation», salue Julien Blanc. Le Forum suisse des organismes d'autorégulation doit encore évaluer comment toutes ces propositions s'articulent entre elles.

Pas de bouleversement dans la pratique

Les changements proposés par le Conseil fédéral, au niveau de l'ordonnance, concrétisent les nouveautés de la loi sur le blanchiment d'argent. Ils concernent notamment la définition du soupçon fondé. Sans oublier la possibilité pour les intermédiaires financiers de rompre la relation d'affaire 40 jours après un signalement au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent, pour autant qu'il n'y ait pas eu de dénonciation aux autorités de poursuite pénale. En outre, le champ d'application de l'ordonnance a été étendu à tous les intermédiaires financiers. Dans la pratique, les modifications envisagées restent toutefois modestes, selon Julien Blanc. Lisa Desjardins, associée auprès de la société genevoise de conseil en compliance financière Claritis, abonde: «La plupart des changements proposés en mars dernier ancrent dans la loi des pratiques déjà existantes.» L'ordonnance sur le blanchiment pourrait entrer en vigueur au plus tôt à mi-2022. Le monde de la finance s'attend toutefois à d'autres réformes à venir. ■

AGEFI Partenaire

LÉMAN LYRIQUES FESTIVAL

RICHARD STRAUSS

BECHARA EL KHOURY CRÉATION SUISSE

ALEX NANTE CRÉATION MONDIALE

FLORENT SCHMITT

1^{ER} OCTOBRE 2021

VICTORIA HALL GENÈVE - The last song

5 OCTOBRE 2021

LES SALONS GENÈVE - À une source solitaire

8 OCTOBRE 2021

BFM GENÈVE - Héroïnes

12 OCTOBRE 2021

BFM GENÈVE - Take a walk on the «Wilde» side

Direction : Daniel Kawka

Orchestre symphonique OSE |

Adrian Angelico - Lenneke Ruiten - David Guerrier

Marie Hamard - Helena Juntunen - Camille Sohnror

Makeda Monnet - Robert Norkik - Luke Sinclair

Hanna-Elisabeth Müller - Christophe Sturzenegger

www.lemanalyriquesfestival.com

La vaccination ralentit, alors que la situation s'améliore

COVID-19. La situation épidémiologique continue de s'améliorer en Suisse. L'accalmie doit être utilisée, aux yeux des experts, pour augmenter l'immunité collective de la population, alors que la vaccination accuse un ralentissement. Les jeunes sont dans leur ligne de mire. «Le taux d'immunité est actuellement insuffisant pour sortir

rapidement de la crise», a indiqué mardi Virginie Masserey lors du traditionnel point de presse hebdomadaire des experts. Deux tiers des plus de 12 ans, soit 59% de la population totale, ont été entièrement vaccinés. Et le rythme des nouvelles vaccinations tend à ralentir, a continué la cheffe de la sec-

tion contrôle des infections de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). «Seulement 70.000 personnes ont reçu une première injection lors de la semaine écoulée. C'est trop lent pour être immunisé avant l'hiver.» L'OFSP a donc lancé lundi une nouvelle campagne visant les adolescents et les jeunes adultes. (ats)

Que penser de l'industrie du cannabis?
Analyse de Nannette Hechler-Fayd'herbe

PAGE 9

ACTEURS

Réguler l'intelligence artificielle,
pourquoi et comment

PAGE 9

MARCHÉS

Entrées en Bourse de Volvo Cars
et de OVH

PAGES 12 ET 13

Tableau de bord de la finance durable

Actions Monde

BALLIE GIFFORD WORLDWIDE POSITIVE CHANGE B EUR ACC



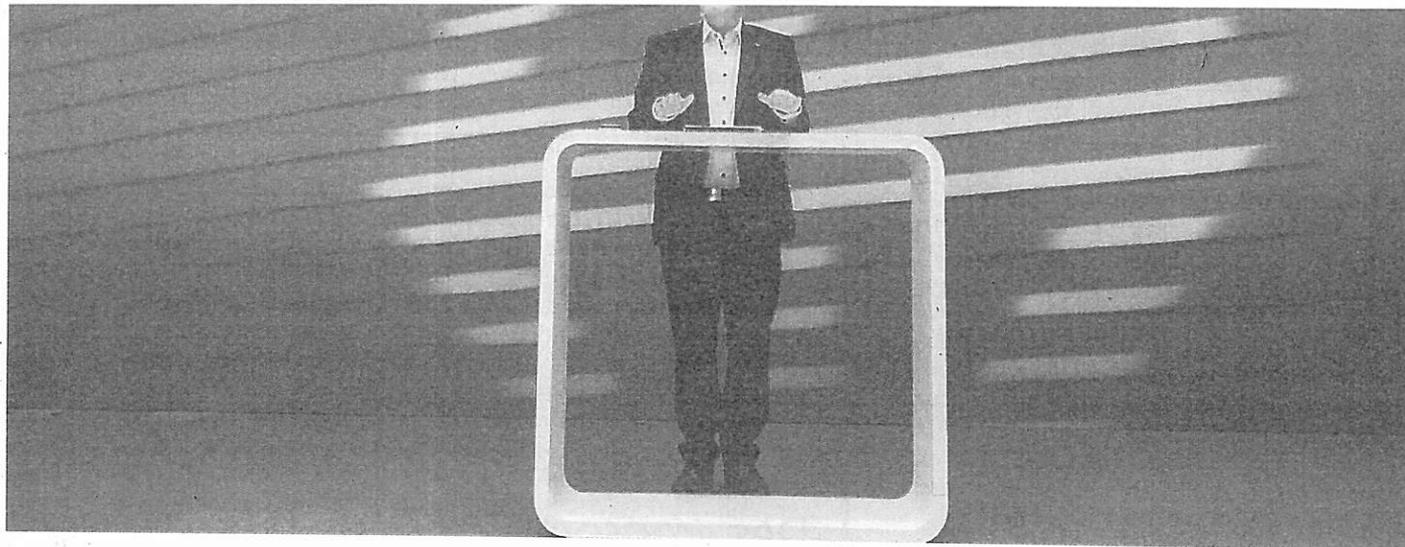
ISHARES CORE MSCI WORLD UCITS ETF USD (ACC)

Chaque semaine, «L'Agefi» et Conser comparent deux ETF. L'un suit les critères de la finance durable, l'autre pas. Lequel a le meilleur rendement? PAGE 11

Stash se prépare à conquérir Genève



Max Meister. Spécialiste des livraisons rapides, la start-up zurichoise s'installera dans d'autres villes de Suisse. Genève est la première sur la liste à partir de cet automne. Explications du fondateur. PAGE 4



Vincent Ducrot. Cet investissement est un signal important pour le transport régional, a expliqué mardi le directeur général des CFF. PAGE 4

ÉDITORIAL FRÉDÉRIC LELIÈVRE

La véritable leçon des Pandora Papers

Jusqu'à présent, la presse suisse s'est concentrée sur l'aspect... suisse des Pandora Papers. Cette fuite massive de données entache une nouvelle fois l'image d'une place financière qui a pourtant considérablement durci la lutte contre le blanchiment. A l'évidence, des trous subsistent dans la réglementation puisqu'elle permet à certains avocats et fiduciaires d'aider leurs clients à dissimuler leurs avoirs. Une adaptation s'impose donc pour mettre tous les acteurs suisses sur un pied d'égalité. Cependant, la véritable leçon de ce dossier est à lire dans la presse... américaine. Le «Washington Post» l'écrit clairement. Il ne s'agit pas tant de sa-

voir qui ou combien a été dissimulé. Mais où ces avoirs ont trouvé domicile.

Les Pandora Papers dévoilent en effet le nom du champion du monde des paradis fiscaux: les Etats-Unis. Un chiffre résume la situation: dans le seul Etat du Dakota du sud, les avoirs placés dans des trusts ont quadruplé en l'espace de dix ans à quelque 360 milliards de dollars. La Floride, le Texas ou encore le Nevada se présentent également comme des terres d'accueil sur lesquelles la réglementation ne s'intéresse guère à l'identité des ayants droit, qu'ils viennent des Etats-Unis ou d'ailleurs.

Cette situation ne manque pas d'ironie. Washington n'exerce-t-il pas une pression considérable sur quantité de petites nations, dont la Suisse, pour qu'elles soient totalement transparentes vis-à-vis du fisc américain? Un fisc qui se refuse à tout échange automatique d'information, ou qui souhaite un taux d'imposition minimum mondial des entreprises et qui dans le même temps facilite l'évasion.

Le mérite des Pandora Papers est donc bien de pointer le double langage des Américains. Leur président, issu du Delaware, un autre de ces paradis fiscaux épinglés par les fuites, y mettra-t-il fin? L'OCDE serait bien inspirée de l'y encourager. PAGES 3,6 ET 18

Appel aux autorités contre les cyberattaques

PAGES 2 ET 3

La loi sur le blanchiment d'argent critiquée

PAGE 6

